

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Commune de MORILLON



Séance du Jeudi 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le 23 juillet à 20 heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence  
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Date de la convocation
17.07.2020

Date d'affichage
17.07.2020

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, M. VUILLE  
Bertrand, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Eric, M.  
BOUVET Jérémie, M. SERAPHIN Gilles, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA  
Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine.

**Excusés :**

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette qui donne pouvoir à M. Raphaël CLERENTIN  
Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie qui donne pouvoir à Mme DUNOYER Marie  
M. PINARD Jean-Philippe qui donne pouvoir à M. Simon BEERENS-BETTEX

**A été nommé secrétaire de séance :** Martin GIRAT

**Délibération n° 2020.64**

**Objet de la délibération**

**ADOPTION DU BUDGET ANNEXE TOURISME 2020**

Par délibération n° 2020.18 du 6 mars 2020, le conseil municipal a adopté le compte de gestion de Mme la Trésorière Municipale pour l'exercice 2019, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Par délibération n° 2020.19 du 6 mars 2020, le conseil municipal a adopté le compte administratif 2019 de la commune dont les écritures étaient conformes à celles du compte de gestion pour le même exercice.

Il est précisé que le Budget Annexe Tourisme 2020 est présenté :

- avec reprise des résultats de l'année 2019,
- au vu du compte de gestion produit par Mme la trésorière municipale
- au vu des résultats du compte administratif 2019 de la commune.

Il est proposé un Budget Annexe Tourisme 2020 qui se présente de la manière suivante suivant le document ci-annexé.



Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Décide à l' UNANIMITE d'adopter le Budget Annexe Tourisme 2020.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le Maire



Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :



SECTION D'EXPLOITATION (de fonctionnement)					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Nature	Proposition	Chapitre	Nature	Proposition
011	Charges à caractère général	35 000.00 €	75	Autres produits de gestion courante	36 394.59 €
66	Charges financières	283.84 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 225.55 €			
<b>Total des dépenses d'exploitation de l'exercice</b>		<b>36 509.39 €</b>	<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>36 394.59 €</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation cumulées</b>		<b>36 509.39 €</b>	Résultat reporté (excédent n-1) (R 002)		114.80 €
<b>Total des dépenses d'exploitation cumulées</b>		<b>36 509.39 €</b>	<b>Total des recettes d'exploitation cumulées</b>		<b>36 509.39 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
Chapitre	Nature	Proposition	Chapitre	Nature	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	1 225.55 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 225.55 €
	Résultat reporté (déficit n-1) (D001)	1 225.55 €		Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	1 225.55 €
	<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>2 451.10 €</b>		<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>2 451.10 €</b>